

Image not found or type unknown



Mur mytoien rehaussement et facade

Par **lydieMALBE**, le **17/11/2009** à **14:19**

Bonjour, rnmon voisin n a pas voulu que je rehausse le mur mytoien sur sa totalite et ma demander de le rehausser en aggro de 10CM que de mon cote. a t il le droit de me demander de facader de son cote a mas frais rnmerci

Par **aie mac**, le **17/11/2009** à **23:07**

bonjourrnle voisin ne peut vous imposer d'enduire ce mur si vous ne le souhaitez pas.rnvous serez par contre obligée de le faire si le règlement durbanisme local l'impose.rn rnpar ailleurs, vous aviez parfaitement le droit de batir sur la totalité de la surface du mur mitoyen.rn[658CC](#) rnmais pour l'utiliser pour appuyer un ouvrage, il fallait par contre bien demander l'accord de votre voisin.rnmais en cas de désaccord de sa part, vous auriez fait appel à un expert tel que défini par l'article [662CC](#)